

Service : Direction commande publique-Ingénierie du Bâtiment
Tél : 04 66 56 42 58
Réf : IS/LN

N°26_02_02

EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 7 AVRIL 2026

Convoqué le lundi 30 mars 2026, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le mardi 7 avril 2026 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Maire.

Thibault PELLISSIER est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (41) : Christophe RIVENQ, Maire, Max ROUSTAN, Martine MAGNE, Alain BENSAKOUN, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Léa BOYER, Pierre MARTIN, Michèle VEYRET, Alain AURÈCHE, Marie-Claude ALBALADEJO, Christophe CLAUZEL, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Jean-Claude ROUILLON, Marie-Christine PEYRIC, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Catherine DAUFÈS-ROUX, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Alexandra LAGULHON, Laurent DOUDOUX, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Vincent BEHGDAD, Emiliano HACQUEL, Lucette CAMACHO, Sylvie TRIBES, Alexandre BELAIR, Fabien PELAT, Jenny-Rose GUERCHOUX, Anthony BORDARIER, Sandra CARTULAT, Thibault PELLISSIER.

POUVOIRS (2) : Cyril LAURENT (*pouvoir à Ysabelle CASTOR*), David VIEUX (*pouvoir à Alexandre BELAIR*).

OBJET : Création et élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et du Jury de concours de maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1414-2 et L.1414-4, L.1411-5, L.2121-21,

Vu le Code de la Commande publique, et notamment ses articles L.2172-1, et R.2162-15 à R.2162-26 relatifs au jury de concours de maîtrise d'œuvre ;

Vu la délibération n°26_01_06 du Conseil Municipal du 28 mars 2026 fixant les conditions de dépôt des listes ;

Vu les listes adressées au Maire,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres est obligatoire pour les marchés passés selon une procédure formalisée ;

Considérant qu'elle est présidée, de droit, par le Maire et comprend 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que le jury de concours de maîtrise d'œuvre comprend les membres élus de la CAO ainsi que, le cas échéant, des personnalités qualifiées ;

Considérant que le Président de la Commission d'Appel d'Offres peut s'adjoindre avec voix consultatives, le conseil de personnalités en raison de leurs compétences dans la matière objet de la consultation, la convocation à la Commission d'Appel d'Offres valant désignation nominativement de celles-ci ;

Considérant au regard de ce qui précède, qu'il appartient désormais au Conseil Municipal de procéder à l'élection puis à la désignation des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres et Jury de concours de maîtrise d'œuvre ;

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

- de créer la Commission d'Appel d'Offres de la Ville d'Alès,
- de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres conformément aux textes en vigueur :

- Est Président de la Commission d'Appel d'Offres : Christophe RIVENQ, Maire

Sont élus :

Membres titulaires :

- Alain BENSAKOUN
- Valérie MEUNIER
- Cyril LAURENT
- Ysabelle CASTOR
- Fabien PELAT

Membres suppléants :

- Pierre MARTIN
- Max ROUSTAN
- Rose-Marie SOUSTELLE
- Martine MAGNE
- Alexandre BELAIR

- les membres de la Commission d'Appel d'Offres sont également élus membres du Jury de concours de maîtrise d'œuvre,

AUTORISE

le Maire à désigner, en tant que de besoin, les personnalités qualifiées appelées à siéger au jury de concours de maîtrise d'œuvre.

Votants : 43
Pour : 43 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Christophe RIVENQ